

A.B PEINTURES
SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 7, Rue de Peupliers
31 140 AUCAMVILLE
R.C.S. TOULOUSE : 479 657 322

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars à 14 heures, les associés de la société se sont réunis, au 9, rue de Peupliers 31140 AUCAMVILLE, sur convocation du gérant en date du 17 mars 2025.

L'assemblée est présidée par Mr Bassam ZEITOUN en qualité de gérant associé.

Le président constate que tous les associés sont présents, à savoir :

- Mr Bassam ZEITOUN propriétaire de 80 parts.
- Mr Hussein ZEITOUN propriétaire de 20 parts

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts soit la totalité (100%) du capital social.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- Les A.R des lettres de convocation.
- Le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé.
- Le rapport spécial du gérant relatif aux conventions intervenues en vertu de l'article L 223-19 du code de commerce.
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé.
- Le texte de résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Examen des comptes de l'exercice clos le 30/09/2025.
- Quitus à la gérance.
- Approbation des comptes du dit exercice.
- Affectation des résultats de l'exercice.
- Conventions de l'article L 223-19 du code de commerce.
- Questions diverses.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Z B

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société, et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30/09/2025, l'assemblée générale approuve les dits documents tels qu'ils lui ont été présentés.
Dès lors, quitus de sa gestion est donné à la gérance pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 12 538 euros.

- Au poste « Réserves diverses » pour 12 538 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes : **NEANT**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

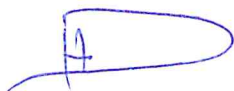
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

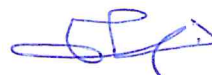
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par les associés présents.

Mr Hussein ZEITOUN



Mr. Bassam ZEITOUN



A.B PEINTURES
SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 7, Rue de Peupliers
31 140 AUCAMVILLE
R.C.S. TOULOUSE : 479 657 322

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2026**

2nd RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2025

Il sera proposé à l'assemblée générale d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos au 30 septembre 2025 s'élevant à la somme de 12 538 EUROS.

- Au poste « Réserves diverses » pour 12 538 euros

Après Affectation du résultat, la situation nette s'établira de la façon suivante :

- Capital social	10 000 EUROS
- Réserve Légale	1 000 EUROS
- Réserves diverses	138 276 EUROS

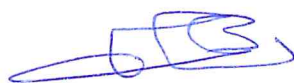
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fait à AUCAMVILLE

Le 31 mars 2026

LE GERANT

Mr. Bassam ZEITOUN



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102024	et clos le	30092025	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐																				
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐ Si PME innovante	☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)																						
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																											
Désignation de la société				Adresse du siège social																							
A.B PEINTURES																											
SIRET				47965732200026																							
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement																							
7 Rue des Peupliers																											
31140 AUCAMVILLE																											
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du Code de Commerce)																											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				SIRET																							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																											
B ACTIVITÉ																											
Activités exercées		PEINTURE BATIMENT		Si vous avez changé d'activité, cochez la case																							
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																											
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15%		14 856		Déficit																	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																											
2. Plus-values																											
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)																			
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%																							
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																											
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A		☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		☐		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies		☐									
FR art. 44 quindecies A		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies		☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		☐		Autres dispositifs		☐									
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		☐		Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%															
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI														☐													
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice déclaration n°2065-SD)																											
Base d'imposition				Chiffre d'affaires				Taux d'imposition																			
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (cf. notice n°2065-SD)																											
Base d'imposition				Taux d'imposition																							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																											
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?														OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé		CADOR									
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : I				CABINET ACE				2 RUE PRE FERME 31200 TOULOUSE				Tél : 0534257519				Nom et adresse du conseil :				Certifié conforme à l'original							
Identité du déclarant :																Date : 03022025		Lieu : AUCAMVILLE		Qualité et nom du signataire : LE GERANT		Signature : ZEITOUN					
Examen de conformité fiscale (ECF)														☐		prestataire :											

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD SUITE
(2026)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **A.B PEINTURES**
et Date de clôture de l'exercice **30092025**

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024
Montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I <i>ater</i> et <i>aquater</i>)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		A.B PEINTURES		7 Rue des Peupliers		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				31140 AUCAMVILLE			
SIRET		4 7 9 6 5 7 3 2 2 0 0 0 2 6		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		30092025	
				Exercice N-1 clos le		30092024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	8 002	030	6 606	1 396
	Immobilisations financières* (1)		040	4 669	042		4 669
			044	12 671	048	6 606	6 065
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	250	070	227	23
		Autres * (3)	072	4 278	074		4 278
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	168 152	086		168 152
			096	172 680	098	227	172 453
			110	185 350	112	6 833	178 517
Total général (I + II)							198 270
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	10 000		10 000	
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126	1 000		1 000	
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	132	125 738		99 659	
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136	12 538		26 079	
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
			142	149 276		136 738	
Provisions pour risques et charges			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			10 163	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	17 994		20 700	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	172	7 513		10 707	
	Comptes courants d'associés		173	3 734		16 919	
	Autres dettes		175			3 043	
	Produits constatés d'avance		174				
			176	29 241		61 532	
Total général (I + II + III)			180	178 517		198 270	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	49	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 835	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: **A.B PEINTURES**Néant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
30092025Exercice N-1 clos le
30092024

		Exercice N clos le 30092025		Exercice N-1 clos le 30092024	
		1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires } services *	215		214	
		217		218	116 802
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	157 903
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	1 4
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	116 803	232	157 907
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	(14)
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	29 365
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	60 396
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	1 781
	Rémunérations du personnel *			250	8 000
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380	5 182	252	5 182
	Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al. 3 du CGI)	255		254	1 058
	Dotations aux dépréciations			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	1
		260			
Total des charges d'exploitation (II)		264	104 002	264	125 163
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	12 801	270	32 744
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	18
	Produits exceptionnels (IV)			290	3 315
	Charges financières (V)			294	55
	Charges exceptionnelles (VI)	347		300	1 367
		348			1 988
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	2 228
				310	4 623
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		312	12 538	312	26 079
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	12 538	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 228
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	90
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		997
Déductions	Entreprises nouvelles (44, sexies A)	986		989	
	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)			991	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			992	
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		993	
	Investissements et souscriptions outre-mer			993	
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)			993	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		181	
	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)			181	
	Créance due au report en arrière du déficit	346		641	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		647	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	648		649		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			990		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies H)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies I)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies J)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies K)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies L)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies M)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies N)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies O)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies P)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies Q)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies R)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies S)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies T)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies U)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies V)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies W)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies X)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies Y)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies Z)					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		352	14 856	354	
Bénéfice col. 1					
Déficit col. 2					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356			
	Déficits antérieurs reportables : *				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		370	14 856	372	
Bénéfice col. 1					
Déficit col. 2					

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **A.B PEINTURES**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	227 652	654	656 227
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	227 682	684	686 227

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

	Dotations	Reprises		
Fonds commercial	681	683		
Autres Immob. incorp.	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715	2	
Constructions	720	725	3	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5	
Matériel de transport	750	755	6	
Autres immobilisations corporelles	760	765	7	
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice 982 bis
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée	374	12 079
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	9 773
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692	
Revenu brut social (si le montant est positif)	693	

Désignation de l'entreprise : A.B PEINTURES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01102024		et clos le : 30092025 Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	116 802	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
TOTAL	1106	116 802	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	15	1	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113		
Variation positive des stocks	111		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL	2144	1	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	39 650	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	43 956	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	150		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150		
TOTAL	3152	83 607	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	33 195	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1	1
---	---

 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|2|5|

N° SIRET 4|7|9|6|5|7|3|2|2|0|0|0|2|6|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE A.B PEINTURES

ADRESSE (voie) 7 Rue des Peupliers

CODE POSTAL 31140

VILLE AUCAMVILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	100
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTALISATION	905	2	TOTALISATION	906	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom de famille ZEITOUN Prénom(s) HUSSEIN
Nom d'usage % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 20
Naissance : Date 05102003 N° département 31 Commune TOULOUSE Pays FRANCE
Adresse : N° 7 Voie RUE DES PEUPLIERS
Code postal 31140 Commune AUCAMVILLE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille ZEITOUN Prénom(s) BASSAM
Nom d'usage % de détention 80,00 Nb de parts ou actions 80
Naissance : Date 23031973 N° département 99 Commune BEYROUTH Pays LIBAN
Adresse : N° 7 Voie RUE DES PEUPLIERS
Code postal 31140 Commune AUCAMVILLE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **178 517 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 120 136 euros** et un total **charges de 107 597 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 12 538 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2024** et finit le **30/09/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	6 417				1 417	5 000
	Matériel de transport	2 787		215			3 002
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 203		215		1 417	8 002
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations			4 620			4 620
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	49					49
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	49		4 620			4 669
TOTAL		9 252		4 835		1 417	12 671

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	4 740	399	139	5 000
	Matériel de bureau, mobilier	947	659		1 606
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 687	1 058	139	6 606
TOTAL		5 687	1 058	139	6 606

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dé							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	227			227
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	227			227
TOTAL GENERAL		227			227

Dont dotations et reprises {
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/09/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	49	49	
	Clients douteux ou litigieux	250	250	
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 278	4 278	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	4 577	4 577	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	17 994	17 994		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	2 228	2 228		
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 285	5 285		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	3 734	3 734		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	29 241	29 241		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		3 734			

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/09/2025

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2025

Total des Charges à payer	
---------------------------	--

Capital social

Etat exprimé en euros		30/09/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		100,00	100,0000	10 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		100,00	100,0000	10 000,00